

RFP : 4200610338

Date : 04/04/2024

DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

Chers soumissionnaires,

L'Organisation Internationale pour les Migrations (ci-après l'OIM) Tunisie lance un appel d'offres qui a pour objet la sélection d'un centre de formation pour la mise en œuvre de deux sessions de formation sur la fonction de coordonnateur de mission de recherche et du sauvetage en mer.

| | |
|---|--|
| Lieu d'affectation | Tunis, Tunisie |
| Type de contrat | Prestation de services |
| Langues requises | Français |
| Date estimée de début de contrat | 01 Mai 2024 |
| Fournisseur de service | Cet appel d'offres est ouvert aux fournisseurs de service locaux et internationaux |

Dans ce cadre, l'OIM vous prie de communiquer votre meilleure offre de prix en HTVA selon le RFP ci-dessous.

Les documents demandés :

- A. Patente (ou document d'enregistrement de l'entreprise selon les règles du pays pour les fournisseurs internationaux)
 - b. Registre de commerce mis à jour (RNE) ou document pouvant la création de l'entreprise / organisme, son statut légal et son domaine de pratique
1. Identité bancaire
 2. Présentation de la Société + références justifiées
 3. Compléter & signer les annexes 2,3 et 4
 4. Offre technique
 5. Offre financière

Tous les prix indiqués doivent être valable au moins dans les quatre-vingt-dix jours calendaires (90) à partir de la date du devis. Les offres doivent être en HTVA.

La référence RfP 4200610338 de l'appel d'offres doit être mentionnée dans l'objet du mail.

Veillez envoyer votre offre dûment signée par email à :

iomtnbids@iom.int avant le 19 avril 2024

Notes :

- 1- L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout devis, d'annuler le processus d'achat et de rejeter tous les devis à tout moment avant l'attribution du bon de commande ou du contrat, sans encourir ainsi aucune responsabilité envers le ou les fournisseurs concernés ou toute obligation Fournisseur/s concerné(s) du terrain pour l'action de l'OIM.
- 2- En cas d'adjudication du marché, l'OIM attribuera le contrat au soumissionnaire qui a été considéré comme éligible et qualifié et dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux conditions de l'Appel d'offres. L'OIM se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire recommandé pour l'attribution en rapport avec le contenu de son offre.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, à nos salutations distinguées.

L'unité des services généraux et logistiques IOM Tunis

Termes de références pour l'engagement d'un centre de formation

**pour la mise en œuvre de deux sessions de formation sur la
fonction de coordonnateur de mission de recherche et du sauvetage
en mer**

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|---|---|
| ARTICLE 1. | OBJET DE LA CONSULTATION | 4 |
| ARTICLE 2. | CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION | 4 |
| ARTICLE 3. | DOCUMENTS À FOURNIR | 5 |
| ARTICLE 4. | DUREE DE LA FORMATION | 5 |
| ARTICLE 5. | DATES ET LIEU DE LA FORMATION | 5 |
| ARTICLE 6. | AGENDA ET CONTEXTE DE LA FORMATION | 5 |
| ARTICLE 7. | OFFRE TECHNIQUE | 6 |
| ARTICLE 8. | OFFRE FINANCIERE | 6 |
| ARTICLE 9. | MODALITES DE PAIEMENT | 7 |
| ARTICLE 10. | GRILLE D’EVALUATION | |

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

L’Organisation Internationale pour les Migrations (ci-après l’OIM) Tunisie lance une consultation qui a pour objet la sélection d'un cabinet de consulting ou d’un centre de formation pour la mise en œuvre de deux sessions de formation sur la fonction de coordonnateur de mission de recherche et du sauvetage en mer (SMC).

Les deux sessions seront au profit des officiers de la garde maritime tunisienne. Les participants seront des ingénieurs ayant reçu une formation maritime académique et susceptibles de remplir la fonction SMC ultérieurement au sein de leur institution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Ne peuvent participer à cette consultation que les cabinets de consulting ou les centres de formation:

- Ayant auparavant délivré des formations en ce domaine ;

- Proposant un/des formateur/s titulaire/s d'un diplôme pertinent à la formation et ayant 5 ans d'expérience au minimum ;
- Ayant au moins deux (2) références positives d'autres organisations/institutions ;
- Ayant le matériel de formation nécessaire (modules, exercices, etc) et conforme aux conventions internationales dans la matière et aux directives du Manuel International de Recherche et de Sauvetage Aéronautiques et Maritimes (IAMSAR).
- Pouvant fournir les documents et les publications qui devraient être tenus par un centre de coordination de sauvetage (MRCC) ou d'un centre de coordination de sauvetage conjoint (JRCC),
- Pouvant délivrer la formation en langue française.

ARTICLE 3. DOCUMENTS À FOURNIR

La liste des documents à fournir :

- Patente ou document d'enregistrement de l'entreprise selon les règles du pays pour les fournisseurs internationaux)
- Registre de commerce mis à jour (RNE) ou document pouvant la création de l'entreprise / organisme , son statut légal et son domaine de pratique
- Identité bancaire
- Présentation de la Société + références
- Compléter & signer les annexes 2,3 et 4
- Offre technique
- Offre financière

ARTICLE 4. DUREE DE LA FORMATION

L'OIM organisera deux (2) sessions de formation, soit dix (10) jours/ session au profit de 20 participants en total ; dix (10) / session.

ARTICLE 5. DATES ET LIEU DE LA FORMATION

Une fois le fournisseur est sélectionné, les dates seront fixées ultérieurement en fonction de la disponibilité des bénéficiaires. A priori, les deux sessions se tiendront durant la période Septembre 2024-Décembre 2024.

Les deux sessions auront lieu à Tunis, Tunisie, le lieu sera choisi par l'OIM.

ARTICLE 6. AGENDA ET CONTEXTE DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation est de contribuer au renforcement des capacités des participants en matière de secours en mer.

A l'issue de cette formation, les bénéficiaires seront capables de remplir convenablement la fonction d'un coordonnateur de la mission de recherche et sauvetage (SMC) et de maîtriser son rôle ainsi que ses responsabilités en cas d'incident (noyade, abordage, incendie, etc).

L'agenda de la formation doit couvrir les sujets suivants :

- Un module d'introduction sur le fondement réglementaire de la recherche et sauvetage en mer,
- Le dispositif du système international de recherche et sauvetage en mer,
- Les moyens de communication, de détresse et de signalisation (GMDSS, COSPAS-SARSAT, communication interpersonnel...),
- Les phases d'urgence (Incertitude, Alerte, détresse) et les procédures de déclenchement,
- Les étapes d'une opération SAR,
- Les responsabilités d'un coordonnateur de la mission de recherche et du sauvetage en mer,
- La définition de la zone de recherche et l'allocation des ressources nécessaires,
- Les différentes techniques de recherche,
- Des exercices de simulation adaptés au milieu de travail des bénéficiaires,

Les participants qui prendront part aux deux sessions sont susceptibles de remplir au sein de leur institution la fonction de coordonnateur de mission de recherche et du sauvetage en mer.

Il est à noter que la compréhension des enjeux actuels de l'espace méditerranéen et de l'environnement du travail des profils qui prendront part à la formation est indispensable pour élaborer un agenda de formation pertinent au contexte réel dans lequel ils opèrent/eront.

ARTICLE 7. OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit inclure :

- Proposition d'un agenda de formation (10 jours/ session de formation) adapté aux profils des participants
- CV du/des formateur/s

ARTICLE 8. OFFRE FINANCIERE

Il convient de signaler que l'OIM se chargera de la logistique et cela inclut la location d'une salle de formation à Tunis, le matériel de formation de base (bloc-notes, stylos et clés USB), le déjeuner et la pause-café durant les deux sessions de formation. Si le/les formateur/s proposé/s ne sont pas résidents en Tunisie, l'OIM paiera leurs dépenses (billets d'avions en classe économique, logement dans un hôtel choisi par l'OIM et les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner pendant les jours de la formation, repas durant le weekend non inclus).

L'offre financière des fournisseurs doit prendre en considération seulement les notes d'honoraires du/des formateur/s et le développement des modules de formation en français ou en arabe (incluant un pré et un post-test et les exercices) pour les deux (2) sessions de formation.

ARTICLE 9. MODALITES DE PAIEMENT

Il est à noter que le calendrier des formations n'est actuellement pas finalisé. Par conséquent, le fournisseur sélectionné pour cette offre sera payé selon les modalités suivantes :

Soit,

Cas1 : Organisation de deux sessions consécutives

Dans ce cas 1, le fournisseur sera payé après l'envoi d'un rapport détaillé sur les deux sessions.

Ou bien,

Cas2 : Organisation de deux sessions non consécutives

Dans ce cas 2, le paiement sera divisé sur deux tranches ; la première tranche sera payée après l'envoi d'un rapport détaillé sur la première session et la deuxième tranche sera payée après l'envoi d'un rapport détaillé sur la deuxième session.

ARTICLE 10. GRILLE D'EVALUATION

| Critères d'évaluation technique | |
|---|--|
| Nature du critère | Nombre de points alloués (100 points) |
| 1. Le nombre d'années d'expérience du bureau dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer (SAR) | 20 |
| De 1 à 5 ans | 10 |
| Plus que 5 années | 10 |
| 2. Le nombre de clients du bureau, en particulier les états, dans le domaine SAR | 15 |
| De 1 à 5 expériences | 5 |
| Plus de 5 expériences | 10 |
| 3. L'expertise du formateur/ des formateurs dans le domaine SAR | 20 |
| De 1 à 5 expériences | 10 |

| | |
|---|----|
| Plus de 5 expériences | 10 |
| 4. Expérience du bureau dans le développement des modules de formation SAR | 20 |
| De 1 à 5 expériences | 10 |
| Plus de 5 expériences | 10 |
| 5. Le nombre de références professionnelles du bureau | 15 |
| De 1 à 3 références | 5 |
| Plus de 3 références | 10 |
| 6. Le nombre d'expériences du bureau avec les agences onusiennes et les institutions publiques et privées | 10 |
| De 1 à 4 expériences | 5 |
| 5 expériences et plus | 5 |